



Charte environnementale d'Infomaniak Network

En adoptant cette Charte, Infomaniak Network SA, ses dirigeants, ses employés s'engagent à agir conformément aux dispositions y figurant, et s'engagent à la faire évoluer régulièrement par de nouvelles initiatives.



Sommaire

1 Energie	2
1.1 CO2	2
1.2 Electricité	2
1.3 Climatisation (Datacenter)	2
1.4 Eclairage	2
1.5 Postes de Travail	3
2 Employés et Transports	4
2.1 Transports Publics	4
2.2 Mobilité Douce	4
2.3 Voiture 100% Electrique	5
2.4 Transport Aérien	5
2.5 Prévoyance	5
2.6 Fruits Bio et abeilles	5
3 Déchets	7
3.1 Papier	7
3.2 Tri et Recyclage	7
3.3 Autres Mesures	8
4 Achats et sous-traitance	9
4.1 Serveurs	9
4.2 Matériaux et Produits	9
4.3 Politique d'Achat	9



1 Energie



1.1 CO2

1.1.1 Nous compensons intégralement les émissions de CO2 générées par l'entreprise (transport des employés pour se rendre sur leur lieu de travail, fabrication et élimination des serveurs que nous achetons, du papier recyclé, de l'énergie consommée, du liquide de climatisation, etc...). Infomaniak rejette actuellement l'équivalent de 60.9 tonnes de CO2 par année. Cette valeur est relativement basse et c'est en partie du aux efforts continuels que nous déployons pour utiliser des consommables rejetant le moins de CO2 possible dans l'atmosphère. Cela dit, notre effort principal vient de notre alimentation en électricité qui est strictement hydraulique et qui génère par conséquent peu d'émissions.

Nous avons une certification Myclimate dont vous obtiendrez des informations supplémentaires [ici](#). La fondation a but non lucratif Myclimate -The Climate Protection Partnership- est une organisation internationale pour la protection climatique ayant ses racines en Suisse. Myclimate encourage l'extension du savoir lié à la réduction de CO2, sensibilise et motive en vue d'une protection climatique à long terme. La fondation s'engage également avec différents outils de gestion tels que l'équilibrage du CO2, le reporting du CO2 ou un outil de gestion de performance pour des bases de décision optimales au sein des entreprises. Myclimate encourage en outre la neutralité climatique via le principe de la compensation volontaire de CO2. Vous trouverez une liste de projets en cours [ici](#). La compensation que nous effectuons est faite en dehors de la Suisse.

1.2 Electricité

1.2.1 L'énergie électrique utilisée par l'entreprise pour l'alimentation de nos Datacenters et des bureaux est garantie d'origine 100% hydraulique.

Notre fournisseur d'électricité [SIG Genève](#) propose un abonnement SIG Vitale Bleu certifiant une Électricité « garantie 100% hydraulique » auquel Infomaniak Network SA a souscrit.

1.3 Climatisation (Datacenter)

1.3.1 Les climatisations de nos Datacenters sont réglées de manière à optimiser la consommation d'énergie tout en assurant un parfait fonctionnement des serveurs à une température constante de 29° C.

1.4 Eclairage

1.4.1 L'éclairage pour l'ensemble de nos bureaux et salles informatiques est équipé de lampes basse consommation uniquement.

1.4.2 Nos bureaux ne sont pas éclairés la nuit et le weekend. les pièces qui ne sont pas occupées durant les heures de travail sont éteintes.



Charte environnementale d'Infomaniak Network

1.5 Postes de Travail

1.5.1 Les ordinateurs de bureau sont mis en veille prolongée en fin de journée. De la même manière, les écrans sont éteints chaque soir au lieu d'être simplement mis en veille.

[En savoir plus](#)



2 Employés et Transports



2.1 Transports Publics

- 2.1.1 L'abonnement aux transports publics pour les employés est pris en charge par l'entreprise. En échange, les employés s'engagent à ne plus utiliser la voiture comme mode de transport pour se rendre au travail.
- 2.1.2 Pour les employés habitants en dehors de la ville, s'il n'existe pas encore de transports publics reliant leur lieu d'habitation à l'entreprise, cette dernière prend en charge les frais annuels de parking en périphérie de la ville (Park and Ride) ainsi que l'abonnement aux transports publics.

[En savoir plus sur le système Park and Ride](#)

2.2 Mobilité Douce

- 2.2.1 Un budget équivalent à un vélo neuf et de bonne qualité est alloué pour chaque employé s'engageant à se rendre au travail en vélo durant la saison chaude.

[Informations et résultats sur ce projet](#)

- 2.2.2 Des vélos sont mis à disposition des employés pour leurs trajets professionnels et personnels durant la journée. Ils peuvent ainsi librement disposer d'un moyen de transport rapide, pratique et très écologique pour les déjeuners en ville et les petites courses quotidiennes.
- 2.2.3 Infomaniak Network participe chaque année à l'action "[Bike to work - A vélo au boulot](#)". Cette initiative de Pro Vélo Suisse (<http://pro-velo.ch>) vise à motiver le plus possible de personnes à se rendre au travail à vélo, ou si nécessaire en combinaison avec les transports publics.

Promouvant santé, écologie et convivialité, l'action "A vélo au boulot" amène de l'ambiance et du mouvement dans l'entreprise ! Pour les employeurs, l'action présente l'avantage de motiver les collaborateurs et les collaboratrices de promouvoir leur santé, ainsi que de contribuer à un renforcement de l'esprit d'équipe. L'encouragement mutuel des participants permet de modifier en profondeur les comportements de mobilité.



Charte environnementale d'Infomaniak Network

2.3 Voiture 100% Electrique

2.3.1 Infomaniak s'est dotée d'une voiture fonctionnant uniquement à l'énergie électrique. Il ne s'agit pas d'une voiturette, ni d'un véhicule hybride, mais bien d'une vraie berline d'une autonomie de 130Km, ne rejetant dans l'atmosphère aucun gaz à effet de serre, de particules fines ni de monoxyde d'azote. Cette voiture convient parfaitement à l'entreprise pour ses différents déplacements.

[En savoir plus sur la voiture 100% électrique de l'entreprise](#)

2.4 Transport Aérien

2.4.1 Tout déplacement professionnel par avion est intégralement compensé au moyen d'un programme de compensation des émissions de CO2.

[En savoir plus sur notre mode de compensation des émissions](#)

2.5 Prévoyance

2.5.1 Dès 2009, Infomaniak fait confiance à une caisse de pensions écologique et éthique : [Nest](#). Les placements dans lesquels Nest investit sont sélectionnés d'après des critères écologiques et sociaux.

Ils doivent contribuer à l'évolution structurelle vers une économie et une société durable.

Sont exclus les placements dans les entreprises qui exercent des activités non-acceptables du point de vue éthique.

Les critères négatifs sont:

- Énergie nucléaire
- Génie génétique agricole
- Génie génétique en recherche médicale controversé
- Armement
- Soutien de régimes autoritaires
- Blanchiment de l'argent
- Corruption
- Violation des droits de l'homme et du travail
- Travail d'enfant et travaux forcés
- Rémunération insuffisante de peuples indigènes/piraterie biologique
- Alcool, tabac, pornographie, jeux de hasard

2.6 Fruits Bio et abeilles

2.6.1 Nous recevons chaque semaine un panier de fruits Bio et de saison qui permettent à chaque employé de manger un encas sain et frais lorsqu'il le désire et qui ne génère pas ou peu de déchet.



Charte environnementale d'Infomaniak Network

2.6.2 Infomaniak Network prend part au projet "Un toit pour les abeilles", (<http://www.untoitpourlesabeilles.fr>) et contribue par conséquent activement à la protection de l'abeille en parrainant 3 ruches.

Un toit pour les abeilles a l'ambition de participer à la sauvegarde des abeilles et au développement des colonies en associant les apiculteurs partenaires de leur initiative.

Leur moyen d'action est le parrainage : ils proposent aux entreprises et aux particuliers de parrainer l'outil de travail des abeilles, leur ruche. En remerciement, les abeilles nous offrent le fruit de leur travail, leur miel.

Chaque année, nous recevons les pots de miel correspondant à notre parrainage. Vous trouverez des photos de nos ruches ici: [Un toit pour les abeilles](#)



3 Déchets



3.1 Papier

- 3.1.1 Toute la correspondance interne se fait exclusivement par courrier électronique. La correspondance externe ne recourt au courrier traditionnel ou au fax qu'en cas d'absolue nécessité.
- 3.1.2 L'archivage se fait systématiquement et exclusivement de manière électronique et sans impression, au moyen d'un numériseur et d'un logiciel de stockage et de protection des données.
- 3.1.3 La facturation de nos clients se fait en ligne : les clients sont incités à adopter un paiement électronique avec une facture reçue par courrier électronique au format PDF. La facturation papier est majorée de 15 Chf pour décourager ce mode obsolète.

3.2 Tri et Recyclage

- 3.2.1 Tous les déchets sont triés et recyclés, à tous niveaux de production. Dans chaque bureau se trouve une poubelle et une corbeille à papier destinée au recyclage.
- 3.2.2 Aucun objet ou composant électrique ou électronique n'est jeté à la poubelle, quel que soit son poids ou sa taille : il est récupéré.
- 3.2.3 L'utilisation de batteries rechargeables remplace l'utilisation de piles pour tous nos équipements électroniques. Des chargeurs et des bacs de récupération des éléments en fin de vie sont à la disposition des collaborateurs.
- 3.2.4 La levée des déchets encombrants (ferraille, verre, plastique, carton) est organisée plusieurs fois par année et est acheminée dans un centre de récupération pour le retraitement.
- 3.2.5 Le tri sélectif est instauré dans la cafétéria: on sépare et récupère distinctement les récipients en PET et en aluminium pour les recycler.
- 3.2.6 Les cartouches de toner des imprimantes sont récupérées par des entreprises spécialisées dans le recyclage de ces éléments.



Charte environnementale d'Infomaniak Network

3.3 Autres Mesures

- 3.3.1 Infomaniak a renoncé à l'emploi de vaisselle jetable pour les repas pris au bureau ou les célébrations.
- 3.3.2 Les essuie-mains jetables ont été remplacés par des essuie-mains tissus en rouleau. Un rouleau d'essuie-mains en tissu permet jusqu'à 150 séchages des mains tout en pouvant être lavé et réutilisé environ 150 fois. Chaque rouleau d'essuie-mains en tissu peut remplacer jusqu'à 60 000 serviettes en papier ! Par la suite, il n'est pas éliminé mais transformé en chiffons de nettoyage.
- 3.3.3 L'eau en bouteilles et les fontaines à eau ont été retirées au profit de carafes et de verres. On privilégie ainsi la consommation d'eau du robinet.
- 3.3.4 Tout comme l'Etat de Genève, Infomaniak a adopté des chiffons en microfibrés, qui réduisent de manière significative l'utilisation de détergents et de produits chimiques de nettoyage. Les microfibrés sont fabriquées à partir de polyamide et de polyester. Elles possèdent un pouvoir d'accrochage étonnant grâce à leurs structures et sont très efficaces pour le nettoyage.



4 Achats et sous-traitance



4.1 Serveurs

- 4.1.1 Lors de l'achat de serveurs, nous privilégions les serveurs possédant les technologies « low voltage » moins gourmands en énergie (consommation électrique et chaleur dissipée). Nos serveurs sont choisis avec comme premier critère la qualité et la puissance, en second leur consommation énergétique. Les modèles, marques ou fabricants n'utilisant pas ces technologies ne sont tout simplement pas retenus.

4.2 Matériaux et Produits

- 4.2.1 Le papier utilisé par l'entreprise (impressions, enveloppes, etc...) provient uniquement de papier 100% recyclé ou de papier certifié [FSC](#).
- 4.2.2 Infomaniak évite dans la mesure du possible l'achat de tout type de matériel incluant des [composés organiques volatiles](#) (COV). Ainsi, une attention particulière est portée aux éléments et matériaux constituant les parois, sols (moquettes) et l'ensemble de l'environnement de travail de ses collaborateurs.
- 4.2.3 Les équipes de nettoyage des bureaux doivent utiliser uniquement des produits bio dégradables et sans COV avec les labels les plus exigeants du marché.

[En savoir plus sur les COV et leur nocivité](#)

4.3 Politique d'Achat

- 4.3.1 Les sociétés ayant une Charte écologique ou développant des procédés ou solutions respectueuses de l'environnement sont privilégiées au détriment des produits ou solutions concurrentes.
- 4.3.2 Infomaniak s'engage à responsabiliser ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants sur l'intérêt de travailler avec des entreprises faisant le maximum pour l'environnement.